

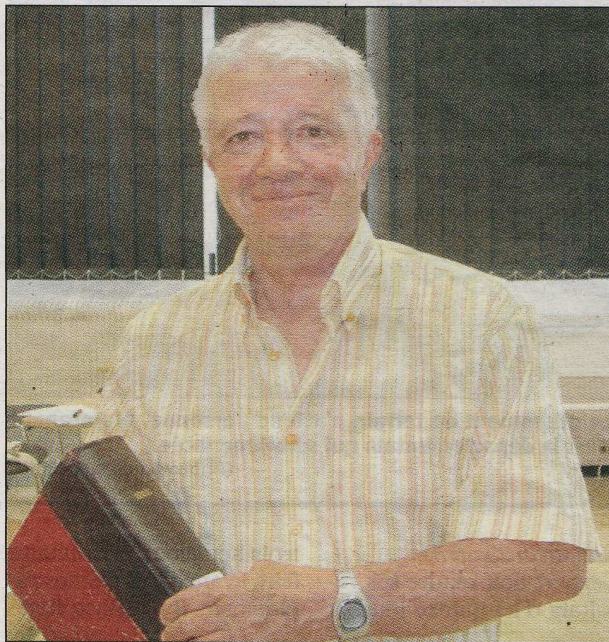
■ généalogie

Avoir les clés pour plonger dans le passé

Qui n'a jamais rêvé de se découvrir un ancêtre royal, ou un lien de parenté avec une célébrité? Retracer son arbre généalogique est une pratique de plus en plus répandue. « Avec l'évolution d'Internet et le vieillissement de la population, il y a de plus en plus de personnes qui s'intéressent à leurs origines », explique Gérard Monteil, vice-président de l'Association généalogique des Alpes-Maritimes.

Ce retraité de 69 ans aimait, voici quelques jours, une formation aux recherches généalogiques, dans le cadre de la manifestation « Les archives dans tous leurs états ». Parmi la quinzaine de participants se trouvait Françoise, 62 ans. Elle explique : « A la mort de mon père en 2004, j'ai retrouvé de nombreux documents et photos. C'est ainsi que j'ai commencé à m'intéresser à mes ancêtres ».

Mais comme la plupart des



Avec Gérard Monteil, la machine à remonter le temps prend forme. (Photo Loïc Temporelli)

personnes présentes, ses recherches sont restées très limitées. Car pour les novices, décortiquer les archives s'avère souvent

compliqué.

Faciliter l'accès aux données

C'est pour faciliter ces dé-

marches que Gérard Monteil organise des ateliers : « Nous récupérons des documents aux Archives départementales et dans les mairies, puis nous les informatisons. Et nous apprenons aux gens à utiliser les logiciels ».

Les renseignements sont saisis dans une banque de données, Geneabank, accessible mondialement. Mais Internet ne résoud pas tout : « Dans mon cas, les archives du département d'où sont originaires mes ancêtres ne sont pas encore numérisées », se désole Françoise. « Mais j'ai déjà appris pas mal de choses ce matin, surtout concernant les recherches sur internet. C'était concis et très intéressant! »

Et si vous n'arrivez pas à retrouver vos ancêtres au-delà du XII^e siècle, pas d'inquiétude, cela s'avère impossible... à moins d'appartenir à une famille royale.

SANDIE NAVARRA

Comment réaliser son arbre généalogique

La construction d'un arbre généalogique passe par trois étapes.

- **Le recueil de données contemporaines** : en discutant avec les proches et en regroupant des documents relativement récents par le biais de la famille. La « loi des 100 ans » interdit l'accès aux données datant de moins de 100 ans, au nom de la sécurité de l'information.
- **Les recherches via l'état civil** : de 1592 à aujourd'hui, les registres

d'état civil sont classés par ville et par année, et numérisés selon les départements.

- **Les recherches via les notaires** : avant 1592, les registres étaient tenus par les notaires et curés. Ces recherches s'avèrent souvent difficiles car les données étaient classées chronologiquement, et toutes les informations (décès, mariages, naissances) sont mélangées. Enfin certains sites Internet propo-

sent, moyennant finances, de retracer votre arbre généalogique. Ce système fonctionne tout aussi bien que les recherches personnelles puisque les informations utilisées se trouvent dans les mêmes bases de données que celles des associations. À moins de considérer comme les nombreux adeptes que le plus passionnant, ce sont les recherches.

S.N.